



PR 369

Service de surveillance des communes des communes Rue des Gazomètres 7 Case postale 36 1211 Genève 8	Ville de Genève Secrétariat général
	Reçu le: - 8 AVR. 2005
	Séance CA du: _____
	Décision:
	A traiter par: SCM
N/réf.: MMD/YET/89/05 V/réf.: PR-369	Copies: M. Hermann D. Huser A. Genta L. B. ... M. ... SRE

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 6 avril 2005

Concerne : Délibération du 15 février 2005

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

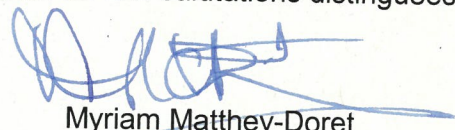
un crédit budgétaire supplémentaire 2005 de 90 000 F destiné à couvrir une partie des dépenses relatives à l'organisation du 2^e Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) qui se tiendra à Genève du 17 au 20 mars 2005

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité la remarque suivante :

Ce crédit budgétaire supplémentaire 2005 devra être imputé au budget de fonctionnement 2005 et non 2004.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Myriam Matthey-Doret
Directrice

Copie pour information :

- Surveillance des communes, section financière